

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2023

(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2023 : 5 dont DGS : 1 H ou 0 F DGAS : 1 F 3 H DGST : 0 H ou 0 F Expert ht niveau- directeur de projet : 0 H ou 0 F

(B) N° de département :		(E) Nominations an 2023 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2023		
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
Conseil départemental de Loir-et-Cher	département	DGS	0	0	DGS	0	0
		DGAS	2	0	DGAS	0	0
		DGST	0	0	DGST		
		Expert de haut niveau-	0	0	Expert de haut niveau- Directeur		
		Total par sexe	2	0	Total par sexe en 2023	0	0

Ne remplir que les cases colorées

*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40% de nominations équilibrées

(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)		
Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
DGS	0	0
DGAS	1	1
DGST	0	0
Expert de haut niveau- Directeur	0	0
Total par sexe années antérieures	1	1
(H = F + G) Total primo par sexe	1	1
(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en année 2023		
(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2 ^{ème} cycle année 2023 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)		
Au titre du 1 ^{er} cycle		
Nombre minimal de représentant	0	
Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant
Contribution due		
Au titre du 2 ^{ème} cycle		
Nombre minimal de représentant	0	
Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant
Contribution due		

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.